

POSTULATION /  RENOUELEMENT

**Nom de l'entreprise:**

**Adresse:**

**Mail:**

**Tél:**

**Activité pro principale:**

### CONDITION FINANCIERE DE PARTICIPATION

Participation financière annuelle: 300€

Paiement par chèque - Le chèque sera rendu en cas de non acceptation de la postulation

En cas d'acceptation, une facture vous sera envoyée par mail ou en main-propre.

Adresse de facturation si différente: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Après acceptation de la candidature, les sommes ne sont pas remboursables. La date de début de participation est la date d'intronisation.

### EXPÉRIENCE ET FORMATION (CV)

Expérience:

Formation:

### CODE DE DÉONTOLOGIE

1. Je fournirai des produits ou services répondant aux critères de qualité et de prix que j'aurais précédemment annoncé.
2. Je serai sincère envers mes co-membres et envers les personnes auprès desquelles ils m'auront recommandé.
3. Je développerai confiance et bonne volonté dans mes relations avec mes co-membres et les personnes auprès desquelles ils m'auront recommandé.
4. Je suivrai promptement chacune des recommandations que je recevrai.
5. J'agirai conformément aux normes éthiques de ma profession.
6. J'adopterai une attitude positive et constructive envers les membres de LDE.

Après acceptation par LDE, le m'engage à respecter le code de déontologie pendant toutes la durée de mon adhésion à LDE.

### ENGAGEMENTS

1. L'activité pour laquelle vous postulez est-elle votre activité principale ? OUI NON
2. Depuis combien de temps travaillez-vous pour l'entreprise que vous représentez ?

\_\_\_\_\_

3. Je m'engage à arriver à 7h30 et rester jusqu'à 9h00 aux réunions hebdomadaires.
4. J'accepte de respecter le règlement intérieur et le code de déontologie.
5. Je m'engage à trouver un suppléant qui assistera à la réunion en cas d'absence exceptionnelle.
6. Que pensez-vous apportez à LDE ?

\_\_\_\_\_

7. Je suis en mesure d'apporter des recommandations de qualité et/ou des invités.
8. Etes-vous membres d'autres organisations de mise en relation ou réseaux professionnels ? OUI NON  
Si oui, lesquels ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### REFERENCES PROFESSIONNELLES

J'autorise LDE à contacter les personnes ci-dessous: (LDE s'engage à garder les informations recueillies confidentielles)

★ Nom/Prenom:

Fonction: \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

★ Nom/Prénom:

Fonction: \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### RÉSERVE A LDE

- Références vérifiées: OUI NON
- Validation de LDE: OUI NON
- Activité professionnelles retenue:

Signature de LDE:

**En signant ce formulaire, je reconnais avoir lu et accepté le code de déontologie et le règlement intérieur (verso).**

DATE ET SIGNATURE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR LDE ET INFORMATIONS AUX MEMBRES

---

Ce règlement intérieur est applicable dès l'acceptation de votre candidature dans l'association. Il régit les relations entre les membres autant sur le plan général de la relation, que sur le plan de la gestion administrative. Il est assujéti au règlement administratif de l'association LDE( Loire Développement Entreprise).

1. L'association LDE n'accepte comme membre qu'une seule personne physique ou morale par profession ou catégorie professionnelle. L'association LDE a autorité pour régler les conflits relatifs aux catégories professionnelles.
2. Les membres doivent représenter leur activité principale qu'ils exercent à temps plein, et non une activité secondaire ou exercée à temps partiel.
3. L'assiduité est un facteur essentiel pour l'association si un membre ne peut pas participer à une réunion hebdomadaire, il peut se faire représenter par un suppléant ( pas un membre de LDE), ce qui ne comptera pas comme une absence. Une absence non représenté par membre et par mois est autorisé (l'activité de l'association est validée de septembre à juin). Au-delà le membre s'expose à une exclusion par l'association LDE et ce sans remboursement de la cotisation annuelle.
4. Les membres doivent transmettre des recommandations de bonne foi et /ou venir avec des invités aux réunions hebdomadaires.
5. Les invités peuvent participer à 2 réunions au maximum.
6. Aucune absence n'est autorisée, sauf pour raison médicale. Un membre peut s'absenter jusqu'à 8 semaines pour raison médicale, sous réserve d'en informer au préalable l'association LDE, si sa participation financière annuelle pour cette période est déjà payée et s'il s'efforce de trouver un suppléant pendant son absence.
7. Il est de la responsabilité de chaque membre de porter à la connaissance de l'association LDE toute objection, de quelque nature que ce soit, à l'acceptation éventuelle en cas de postulation d'un invité. Ceci doit être effectué dès la première visite. En l'absence de réclamation l'association LDE considérera qu'il y a accord tacite et procédera à l'analyse du dossier.
8. En cas de difficulté avec un membre, l'association LDE peut décider, à sa seule discrétion, de le mettre en période d'observation, pour évaluer ses pratiques professionnelles ou son engagement envers l'association ( invité, recommandation, ...). En tout état de cause seule l'association LDE a autorité pour accepter ou refuser une adhésion.
9. Les membres peuvent être exclus de l'association en cas de non respect du règlement intérieur et/ou du code de déontologie de LDE. L'association LDE par son représentant a seule compétence pour prendre une telle décision.
10. Tout nouveau membre doit présenter 6 invités (liste écrite en début d'adhésion) minimum dans l'année dont 2 le premier mois.
11. Le code de déontologie et le règlement intérieur LDE peuvent-être modifiés. Toute proposition de modification doit être préalablement examinée par l'association LDE. Tous les membres de l'association seront informés de toute modification. Les membres pourront soumettre des propositions de modifications auprès de l'association LDE.
12. La participation financière de renouvellement est payable 30 jours avant l'échéance de la période en cours. Pour tout nouveau membre entrant en cours d'année le montant de la cotisation sera calculé au prorata temporis (tout mois consommé est payé).
13. Les participations financières annuelles ne sont pas remboursables.
14. Les participations financières annuelles payées par une société pour un membre peuvent bénéficier à un autre membre, représentant de la même société, sous réserve d'être accepté par l'association LDE et de représenter une autre activité que le membre remplacé..
15. Dans le cadre de réunion ou d'événements LDE, il arrive que des photos ou enregistrements soient faits. En devenant membre de l'association LDE vous acceptez leur utilisation dans le cadre de la communication de LDE à titre gracieux sur tout supports. Cette autorisation est valable pendant 10 ans après votre départ de l'association.